

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

PRÉAMBULE	2
1 INTRODUCTION ET SYNTHÈSE	3
2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	8
2.1 Population totale	8
2.2 Structure de la population par âge et par sexe	9
2.3 Ménages	11
2.4 Multiculturalité	14
3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	16
3.1 Statut socio-économique de la population	16
3.2 Marché du travail	18
3.3 Revenus et sources de revenus	20
4 SANTÉ	29
4.1 État de santé général	29
4.2 Santé des jeunes enfants	33
5 ÉDUCATION	38
5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel	38
5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire	39
5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire	40
6 LOGEMENT ET CADRE DE VIE	41
COLOPHON	42

Fiche n° 10

Commune de Jette

Edition 2/2010



COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
– COHÉSION SOCIALE



OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ
ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-
CAPITALE – COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE



UNIVERSITÉ LIBRE DE
BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue la fiche n°10-Jette des «*Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise*».

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, qui ont été confrontés avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Des comparaisons intra-communales (par secteurs statistiques) et communales-régionales (entre les communes et le niveau régional) y sont opérées.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Cet état des lieux a été présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutient le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Étant donné que les fiches intéressent également un public plus large, l'Observatoire de la Santé et du Social a traduit les fiches communales.

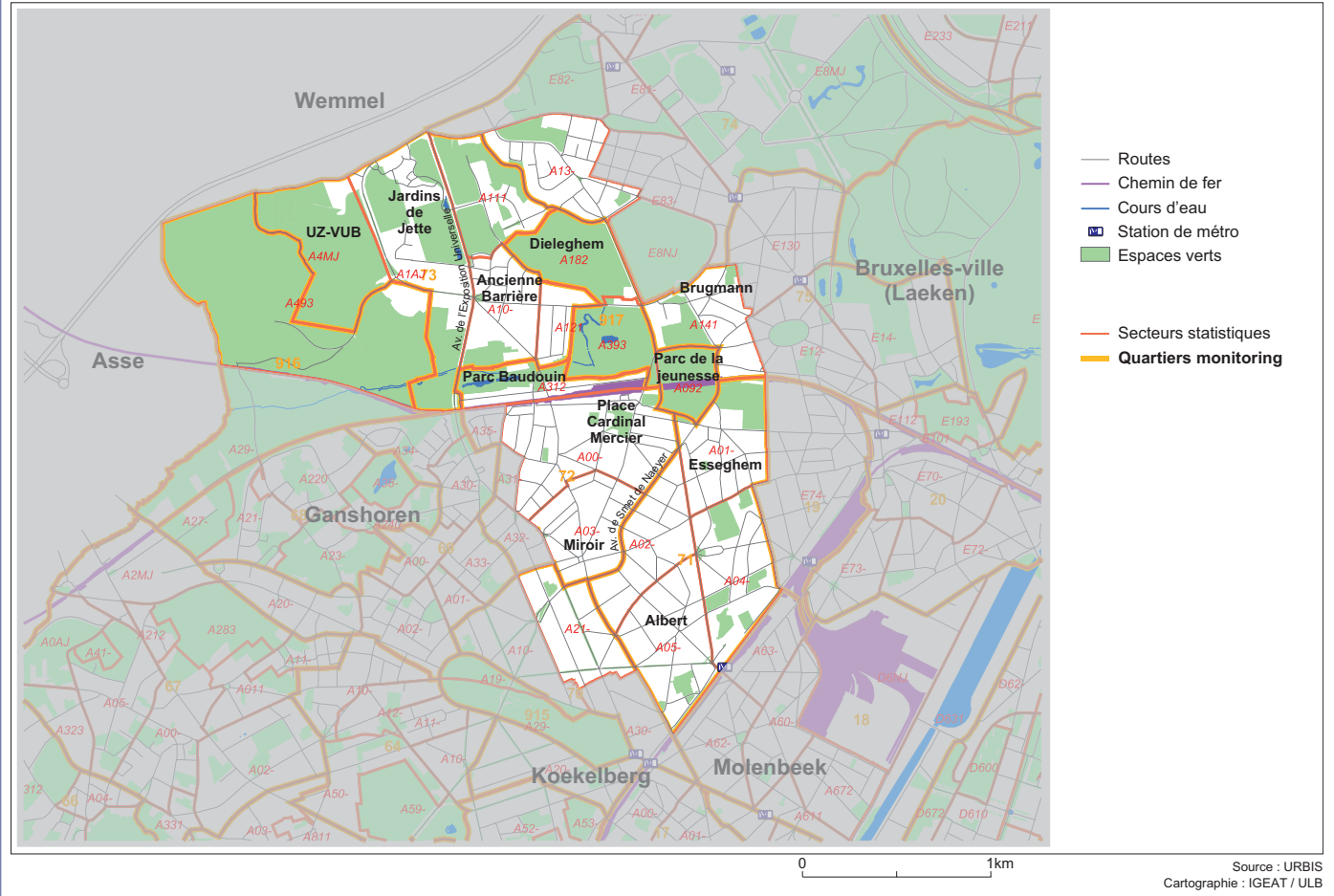
Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», ... tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be) et des instruments développés par l'**IBSA (Monitoring des Quartiers)**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Les chiffres pour la commune de Jette sont comparés soit à la valeur moyenne pour la Région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes. Par «Région» ou «Région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

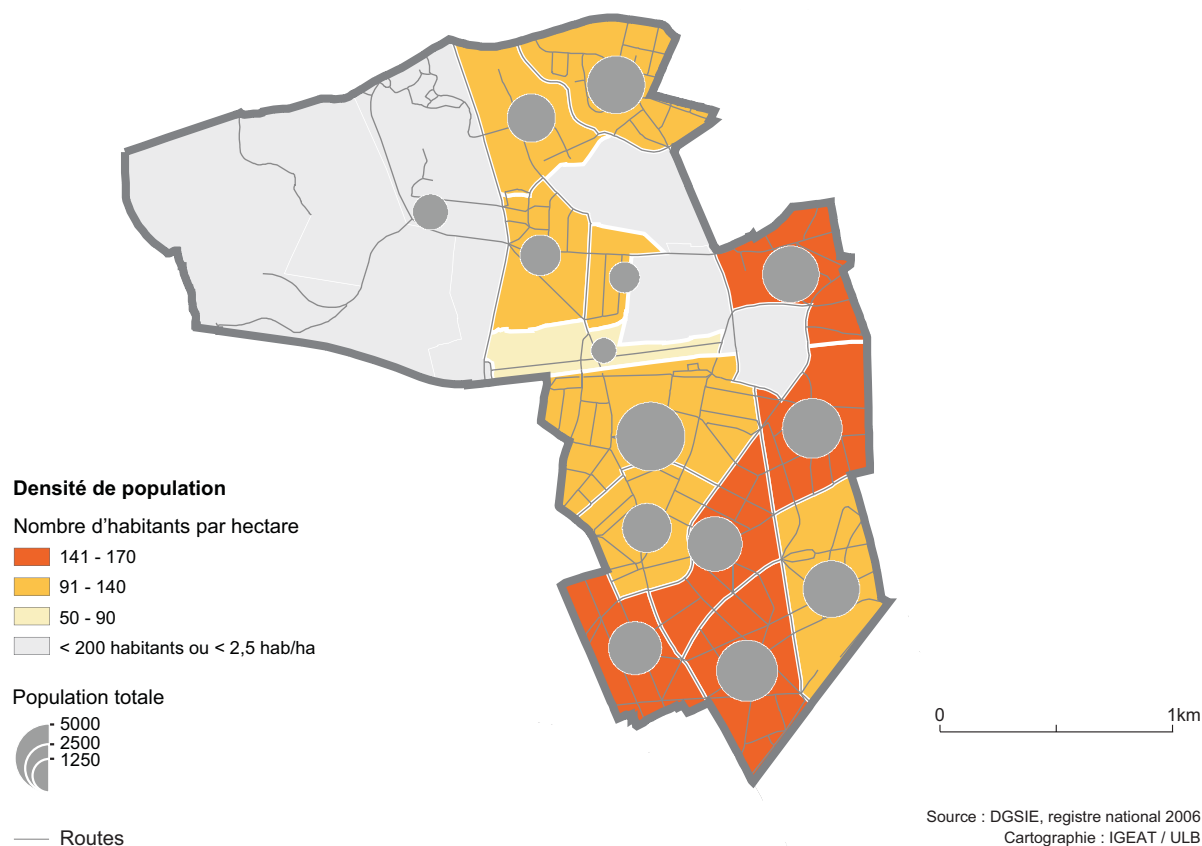
Carte 1 : Carte de repérage de Jette.



Cette carte de repérage donne des informations de base pour la compréhension des statistiques infra-communales. Les secteurs statistiques sont délimités en rouge sur la carte. Leurs identifiants sont composés d'un préfixe (21010 pour Jette) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A00-, A01-, ...). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans une liste disponible à la fin du mode d'emploi et sur une carte visualisable sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Les quartiers du **Monitoring des Quartiers** sont délimités en orange, leurs numéros sont également en orange sur la carte. Il s'agit d'agrégats de secteurs statistiques, mais les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «916», le bois de Laerbeek. Les quartiers ainsi que les secteurs statistiques qui les composent sont également repris à la fin du mode d'emploi.

Carte 2 : Répartition de la population de Jette au 01/01/2006.



La commune de Jette se situe dans le nord-ouest de la Région bruxelloise et est bordée par Laeken (Bruxelles-Ville) à l'est, Molenbeek-Saint-Jean au sud, Koekelberg et Ganshoren à l'ouest, et en périphérie, Asse et Wemmel au nord. La partie nord-ouest comprend le Bois du Laerbeek qui constitue l'extrémité du Parc Baudouin, sillon vert qui traverse la commune depuis le site forestier de l'ancienne abbaye de Dieleghem jusqu'au parc de la Jeunesse. Un nouveau quartier a récemment été érigé à l'ouest de la commune, à proximité immédiate du ring autoroutier, entre l'hôpital universitaire de la

VUB et l'avenue de l'Exposition Universelle, elle-même bordée d'immeubles en hauteur érigés à partir des années 1960. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, seule la partie au sud du chemin de fer était très partiellement urbanisée, mêlant habitat bourgeois et maisons ouvrières. À l'exception des quartiers compris entre l'hôpital Brugmann (aujourd'hui situé sur le territoire de la commune de Bruxelles-Ville) et de l'Ancienne Barrière, le nord de la commune ne sera toujours guère plus urbanisé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Le paysage du nord de Jette ne va s'urbaniser qu'à partir des années 1950,

sous la forme d'immeubles plurifamiliaux de plusieurs étages. Cela produit un tissu urbain moins dense que dans le sud et fait que la plus grande partie de la population habite dans la partie sud de la commune. À partir des années 1950, les maisons individuelles et petits immeubles de rapport mitoyens complèteront finalement l'urbanisation inachevée de la partie sud de la commune. La croissance de la population, qui débute vers 1860 pour culminer à plus de 40 000 habitants vers 1970, reflète fidèlement l'urbanisation. Après 30 années de stagnation, le développement du nouveau quartier près de l'AZ-VUB, les «Jardins de Jette», contribuera à relancer la croissance de la population. Jette compte 44 601 habitants au 1^{er} janvier 2008, soit 4,2 % de la population régionale.

La **population** de Jette est parmi les plus âgées de la Région. On note cependant une augmentation de la proportion de jeunes (qui n'est guère en dessous de la moyenne régionale) et une diminution de la proportion des plus de 65 ans, ce qui correspond à la tendance régionale. Les ménages d'une personne, en proportion plus faible que la moyenne régionale, correspondent souvent à des femmes âgées (veuves). Les ménages monoparentaux sont fréquents. Les familles nombreuses sont bien représentées dans la commune et concentrées au sud, partie la plus proche des localisations traditionnelles des immigrés méditerranéens et offrant de nombreuses maisons individuelles. Les familles (éventuellement monoparentales) avec 1, 2 ou 3 enfants n'ont pas de localisation spécifique dans la commune, la plupart des quartiers offrant des maisons unifamiliales ou des appartements suffisamment vastes.

Une très grande partie de la population est de **nationalité** belge (84 %) ou originaire de l'Union européenne. Les personnes issues des pays entrés récemment dans l'Union européenne sont toutefois surreprésentées par rapport à la moyenne régionale. La part des étrangers issus d'Afrique sub-saharienne est également nettement plus élevée qu'en moyenne dans la Région. Bien que leur part soit à peine plus élevée de la moyenne régionale, les Marocains représentent le premier groupe d'étrangers après les ressortissants de l'Union Européenne. L'immigration de ménages qui quittent le croissant pauvre implique aussi une augmentation de la présence de familles issues de l'immigration essentiellement d'origine maghrébine (bien qu'en partie de nationalité belge suite aux

naturalisations et aux naissances sur le sol belge), le profil des non-Belges domiciliés à Jette traduit un caractère relativement récent et diversifié de la présence immigrée.

Située en seconde couronne⁽¹⁾ ouest, la commune de Jette est caractérisée par une forte présence des classes moyennes. Cela se traduit par un niveau moyen de revenu imposable proche de la moyenne bruxelloise, même s'il est un peu moins élevé dans le sud de la commune. Les **taux d'activité** sont élevés à tous les âges. C'est une caractéristique des classes moyennes, où les femmes sont beaucoup plus souvent sur le marché du travail, assurant ainsi deux revenus au ménage. Les employés du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Jette, les ouvriers ainsi que les indépendants et les chefs d'entreprise étant sous-représentés. Le **taux de chômage** communal est inférieur à la moyenne bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. Le taux d'activité des jeunes est supérieur à la moyenne bruxelloise, signe d'une arrivée précoce sur le marché du travail suite à des études généralement courtes, ne se traduit que chez les jeunes hommes par un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne régionale. Le chômage à Jette est donc plutôt un chômage âgé et féminin. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum ou de remplacement est inférieure à ce qui s'observe dans l'ensemble de la Région. Ces aides concernent les jeunes adultes (entre 18 et 24 ans) et les personnes âgées.

La population de Jette se rajeunissant, les jeunes adultes sont dès lors plus nombreux et le **taux de natalité**⁽²⁾, à la hausse, tend à se rapprocher de la moyenne régionale. On notera qu'à Jette les jeunes mères sont un peu plus souvent isolées et sans revenu qu'en moyenne en Région bruxelloise. L'effet de l'âge corrigé, les **taux de mortalité**⁽³⁾ sont semblables à ceux observés pour l'ensemble de la Région. Seuls les décès par maladie cardiovasculaire chez les femmes sont significativement plus fréquents. Le niveau de **santé perçue**⁽⁴⁾ ne s'écarte guère de la moyenne régionale.

Les problèmes de retard scolaire ne sont pas plus fréquents à Jette qu'en moyenne dans la Région, même s'il est un peu plus marqué pour les filles, traduisant là peut-être des changements de filières moins rapides. Néanmoins, la situation est loin d'être

(1,2,3,4) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

brillante pour l'ensemble de la Région bruxelloise. Dans le cadre de l'enseignement secondaire, les filières techniques ne sont que légèrement moins suivies par les jeunes résidant à Jette, alors que l'offre est assez limitée pour ces filières sur le territoire communal. La part de jeunes suivant la filière générale est nettement supérieure à la moyenne régionale. À l'issue de l'**enseignement** obligatoire, les jeunes sont cependant moins enclins à suivre des études supérieures, bien qu'à nouveau les pourcentages soient proches de la moyenne bruxelloise. Les parents étant moins souvent universitaires (mais généralement titulaires d'un diplôme du secondaire général ou technique), on peut voir là une forme de reproduction sociale. Cependant, le niveau de qualification des habitants de Jette ne semble pas générer actuellement de problème spécifique d'insertion sur le marché du travail dans la mesure où, à diplôme égal, on observe proportionnellement moins de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale.

Commune de seconde couronne à l'urbanisation relativement récente (près de 50 % des **logements** bâtis après 1961), Jette offre des logements généralement confortables (salle d'eau, chauffage central et souvent cuisine séparée, superficie confortable), surtout dans sa partie nord. L'état intérieur et extérieur du bâti est généralement bien perçu par les habitants. L'environnement de la commune, jugé propre et assez tranquille (un peu moins au sud cependant) est rendu très agréable par les vastes espaces verts du Parc Baudouin qui offrent une réelle alternative pour les habitants vivant en appartement, qui sont assez nombreux pour une commune de seconde couronne.

Quelques **enjeux** se dégagent de cet aperçu statistique de la commune de Jette :

- Bien que la structure de la population soit assez mixte, Jette, comme d'autres communes de seconde couronne en Région bruxelloise, devra encore faire face pendant de nombreuses années au vieillissement de sa population. Bien que l'âge moyen n'augmente plus depuis quelques années, les personnes (très) âgées sont encore nombreuses. Parallèlement, les familles avec enfants sont aussi fortement présentes et en croissance. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.
- La présence de populations immigrées, assez récente à Jette, combine différents profils. Il s'agit tant de nouveaux arrivés (notamment d'Afrique subsaharienne) que de personnes issues des quartiers du croissant pauvre à forte présence immigrée, notamment maghrébine. Pour ces dernières, probablement pas parmi les plus défavorisées, l'arrivée à Jette peut traduire une forme d'ascension sociale permettant l'accès à des quartiers plus agréables. Cette immigration diversifiée est encore limitée mais ne pose pas moins des nouveaux défis en terme d'encadrement socioculturel.
- La population active de la commune est largement constituée de classes moyennes laborieuses, dont le statut sur le marché de l'emploi tend à se fragiliser, notamment du fait de niveaux de formation intermédiaires plutôt que supérieurs. L'importance du chômage de longue durée en est un indice. Il ne faut pas perdre de vue que les salaires ne figurent pas parmi les plus élevés au niveau régional, comme en témoigne le niveau de revenu imposable. Dans ce contexte, l'augmentation du chômage peut mettre à mal les ménages où deux emplois sont nécessaires pour assurer l'équilibre financier.

Informations sur l'offre sociale-santé : www.bruxellessocial.be

Bruxelles Social en ligne (www.bruxellessocial.be) développé par l'asbl Centre de Documentation et de Coordination sociales permet un accès gratuit, simple et rapide aux organisations sociales-santé francophones, néerlandophones et bilingues actives sur la commune ou sur l'ensemble des 19 communes bruxelloises.

L'outil – actualisé quotidiennement – permet d'appréhender la réalité du maillage social de sa commune en temps réel et de la visualiser sur la carte de la Région bruxelloise.

www.bruxellessocial.be offre 4 modes de recherche du plus simple au plus complexe :

- par nom d'organisation/service
- par terme (type Google)
- par secteur
- par critère spécifique ou multicritères

Depuis juin 2008, les informations sont introduites sur le site secteur par secteur (+ de 4 300 adresses en juin 2011).

En quelques clics, vous êtes en possession d'une information concrète, actualisée, visualisable sur carte.

Les **informations sur l'offre mises en rapport avec les données** démographiques, les caractéristiques socio-économiques, les données sur l'état de santé général, sur l'éducation et le logement que l'on retrouve dans les chapitres qui suivent peuvent contribuer à objectiver les manques d'infrastructures, à stimuler la création de services adaptés, à soutenir le travail en réseau, à multiplier les prises de conscience et opportunités de coordination, à susciter une participation citoyenne dans les quartiers.



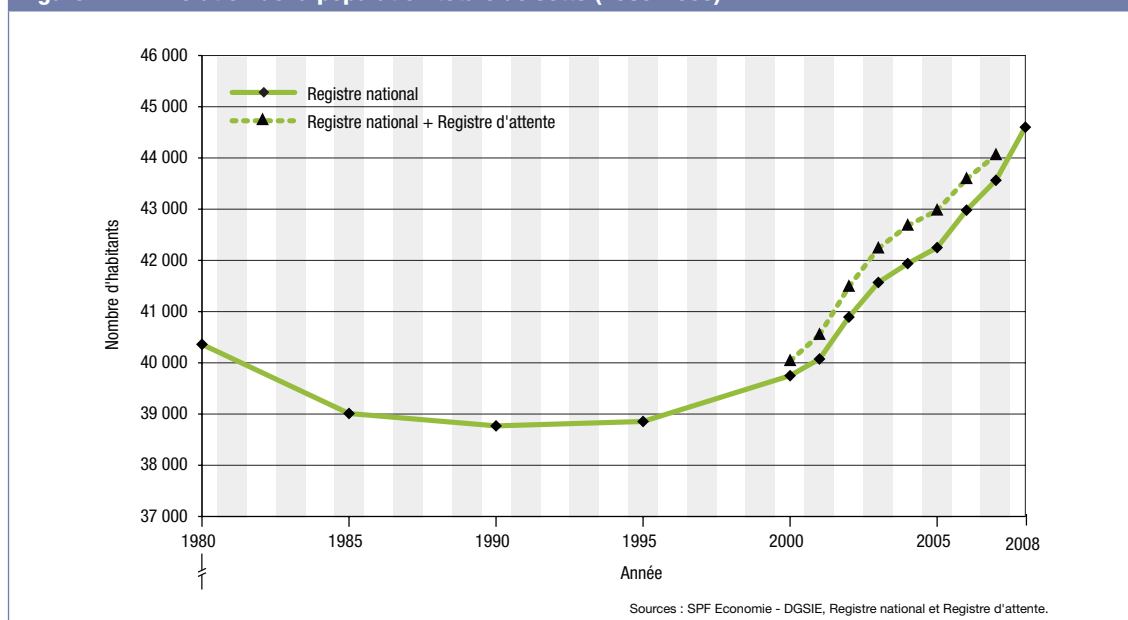
2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

2.1 Population totale

Figure 1 : Évolution de la population totale de Jette (1980-2008).



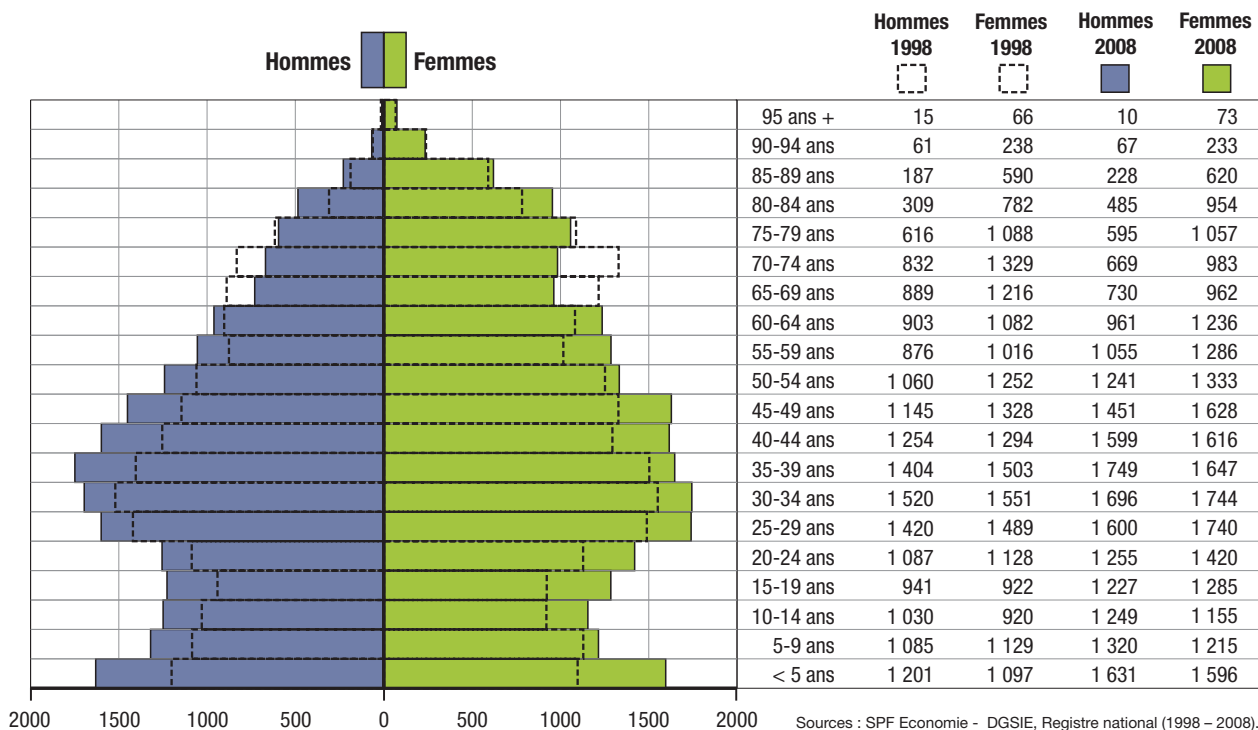
Le Registre national des personnes physiques reprend les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour). Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leurs ménages y sont également reprises (sauf ceux ayant un statut de diplomate).

Le Registre d'attente, créé suite à la loi du 24 mai 1994, comptabilise les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié.

Le nombre d'habitants à Jette diminua jusqu'en 1985, ensuite il se stabilisa jusqu'en 1995, date à partir de laquelle on observe une nette augmentation de la population qui dépassa en 2002 les effectifs de 1980 (respectivement 40 893 et 40 361 habitants) pour atteindre 44 601 habitants en 2008.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Jette au 01/01/1998 et 01/01/2008.



Au 1^{er} Janvier 2008, la commune de Jette compte officiellement 44 601 habitants (20 818 hommes et 23 783 femmes) ; on dénombrait également 492 personnes dans le Registre d'attente (en 2007). 4,3 % de la population de la Région bruxelloise vit à Jette. Depuis 10 ans, on observe une augmentation de la population dans toutes les catégories d'âges, à l'exception des personnes âgées de 65 à 79 ans.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Tableau 1 : Évolution des caractéristiques de la population à Jette et en Région bruxelloise de 1998 à 2008.

	Jette			Région bruxelloise		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
% < 3 ans	3,6 %	3,8 %	4,6 %	3,9 %	4,2 %	4,5 %
% < 18 ans	19,6 %	20,7 %	21,8 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %
% < 20 ans	21,4 %	22,8 %	23,9 %	23,2 %	23,6 %	24,2 %
% 18-64 ans	59,3 %	59,8 %	61,1 %	61,9 %	62,8 %	63,6 %
% 20-64 ans	57,4 %	57,8 %	58,9 %	59,6 %	60,6 %	61,3 %
% 65 ans et plus	21,2 %	19,4 %	17,2 %	17,2 %	15,9 %	14,5 %
% 80 ans et +	5,8 %	5,8 %	6,0 %	4,5 %	4,6 %	4,7 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans / 0-19 ans)	98,7	85,4	71,8	74,0	67,2	60,0
Indice de dépendance (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	74,1	73,1	69,9	67,8	65,1	63,0
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans / ≥ 65 ans)	27,4	29,9	34,8	26,3	28,8	32,4

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national.

L'indice de vieillissement est calculé comme le rapport entre les personnes en âge d'être pensionnés (les 65 ans et +) et les jeunes de moins de 20 ans.

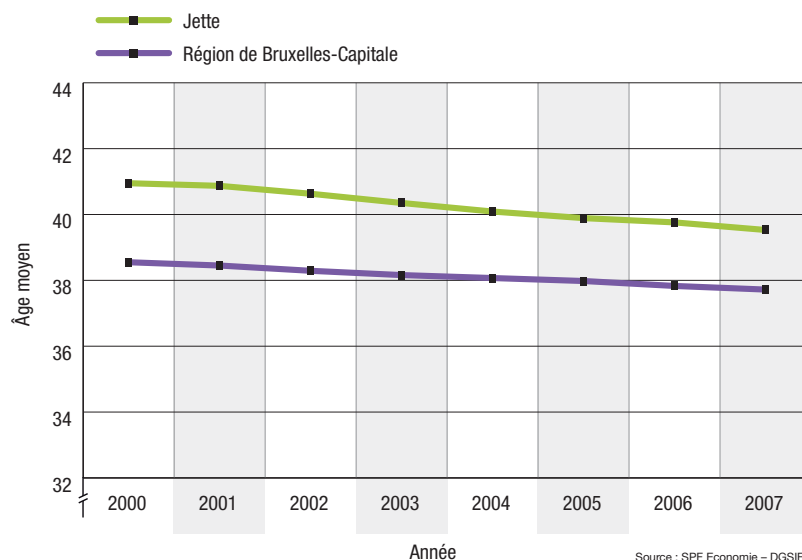
L'indice de dépendance est calculé comme le rapport entre les personnes en âge soit d'étude (moins de 20 ans), soit de pension (65 ans et +) et les personnes entre 20 et 64 ans.

L'intensité du vieillissement est la part des plus âgés (plus de 80 ans) au sein des plus de 65 ans.

La population de Jette est globalement plus âgée que celle de l'ensemble de la Région bruxelloise. L'indice de vieillissement y est élevé. On note cependant une évolution similaire à la tendance régionale avec une augmentation de la proportion des jeunes et une diminution de la proportion de personnes de plus de 65 ans. L'intensité du vieillissement est plus important à Jette par rapport à la Région.

Au cours des dernières années, la population de la Région bruxelloise rajeunit. Malgré une baisse importante de son âge moyen entre 2000 et 2007 (-1,42 an), la commune de Jette reste une commune bruxelloise où l'âge moyen est plus élevé que celui de l'ensemble de la Région.

Figure 3 : Évolution de l'âge moyen à Jette et en Région bruxelloise de 2000 à 2007.



2.3 Ménages

2.3.1 COMPOSITION DES MÉNAGES

Tableau 2 : Composition des ménages à Jette et en Région bruxelloise au 01/01/2007 (tableau alternatif ⁽⁵⁾).

	Jette		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Homme isolé	3 659	18,1	118 947	23,7
Femme isolée	5 039	24,9	128 742	25,6
Couple sans enfants	4 015	19,8	82 178	16,4
Couple avec enfants	4 616	22,8	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	2 132	10,5	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	331	1,6	7 660	1,5
Autre type de ménage	479	2,4	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	20 271	100,0	502 265	100,0

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

Seulement 43,0 % des ménages sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes, une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne. Par exemple, les 3 659 hommes isolés de Jette représentent 18,1 % des ménages mais seulement 9,1 % de la population totale.

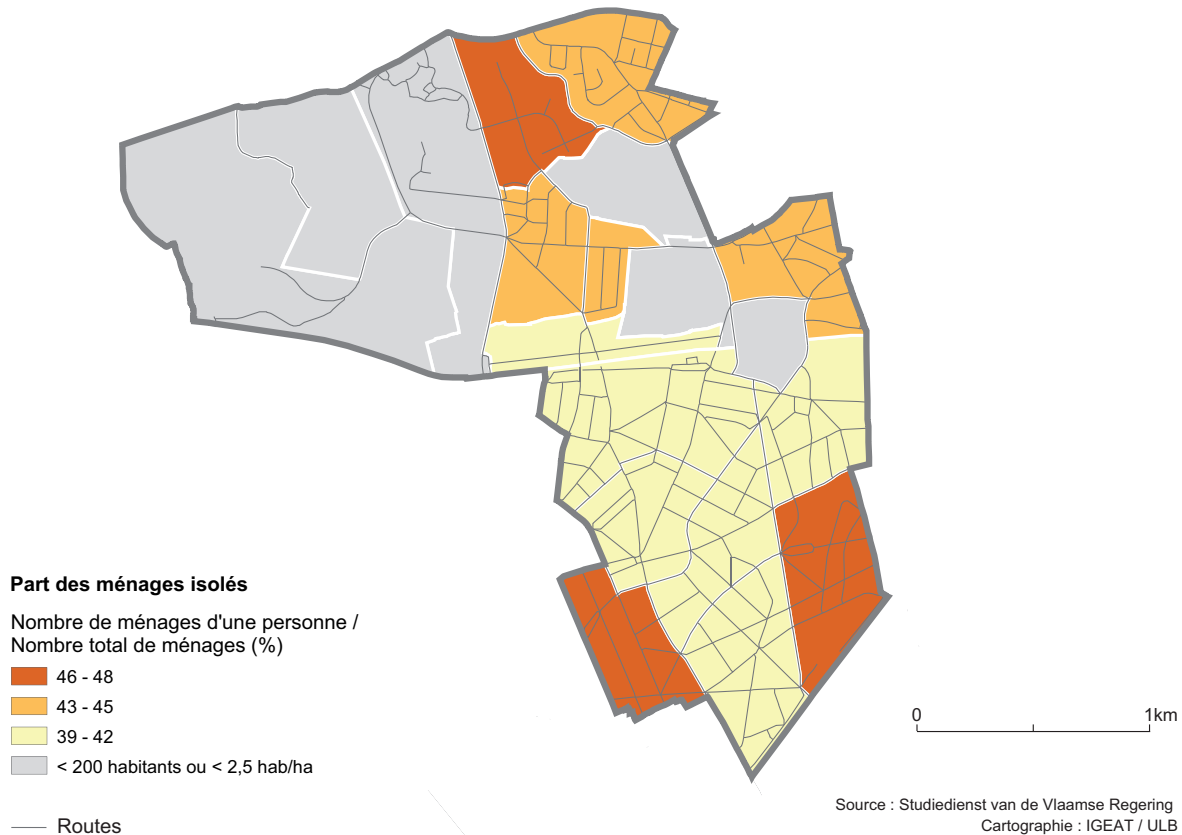
62,8 % des ménages au moins n'ont pas d'enfants (au moins 65,7 % en Région de Bruxelles-Capitale). 34,7 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 331 pères avec enfants à Jette. La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(5) Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ce tableau-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

2.3 Ménages

2.3.2 MÉNAGES ISOLÉS

Carte 3 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique à Jette au 01/01/2007.

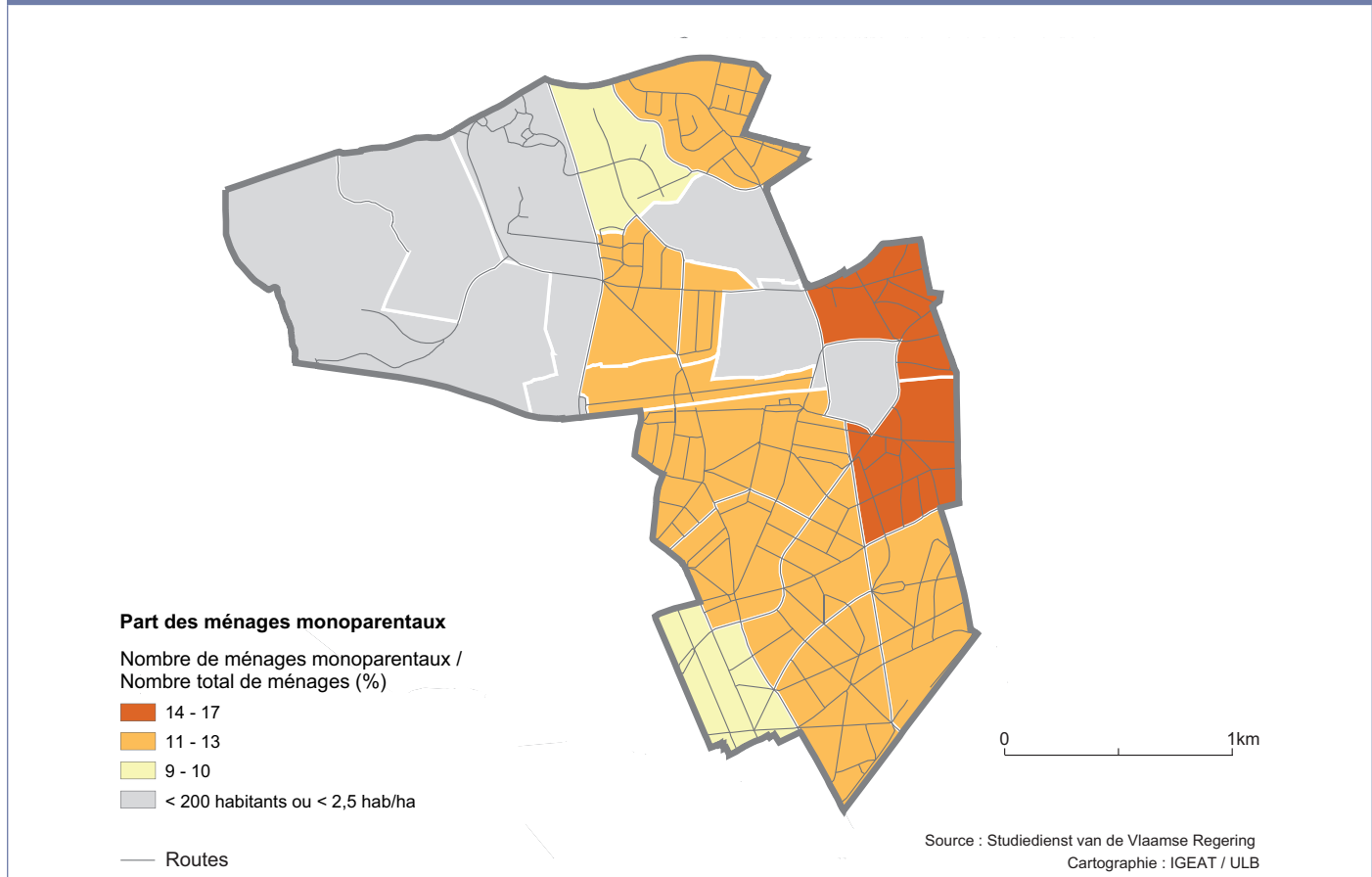


La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Jette (43,0 %) que dans l'ensemble de la Région (49,3 %). La plus grande part de ménages d'une personne est observée dans le secteur statistique : «A04- Notre-Dame de Lourde» (46,0 %). La proportion de ménages d'une personne est inférieure à 40 % des ménages dans un seul secteur, «A03-Miroir» (39,21 %).

2.3 Ménages

2.3.3 MÉNAGES MONOPARENTAUX

Carte 4 : Proportion de ménages monoparentaux par secteur statistique à Jette au 01/01/2007.



La proportion de familles monoparentales est plus élevée à Jette (12,1 %) que dans l'ensemble de la Région (10,9 %). Cette proportion s'élève à 34,7 % de l'ensemble des ménages avec enfants, ce qui représente une proportion élevée parmi les communes bruxelloises. La proportion de familles monoparentales est la plus élevée dans le secteur «A01-Esseghem» (16,8 %). La proportion la plus faible s'observe dans le secteur «A21- Madeleine» (10,0 %).

2.4 Multiculturalité

Tableau 3 : Principales nationalités à Jette et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

Jette		
Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	44 601	100,0
Belgique	37 391	83,8
Maroc	987	2,2
France	900	2,0
Italie	739	1,7
Espagne	563	1,3
Pologne	498	1,1
Congo (Rép. Dém.)	374	0,8
Roumanie	314	0,7
Portugal	268	0,6
Turquie	165	0,4

Région bruxelloise		
Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	1 048 491	100,0
Belgique	753 448	71,9
France	46 006	4,4
Maroc	39 095	3,7
Italie	26 695	2,5
Espagne	19 210	1,8
Portugal	16 127	1,5
Pologne	15 645	1,5
Turquie	10 516	1,0
Allemagne	8 886	0,8
Roumanie	8 718	0,8

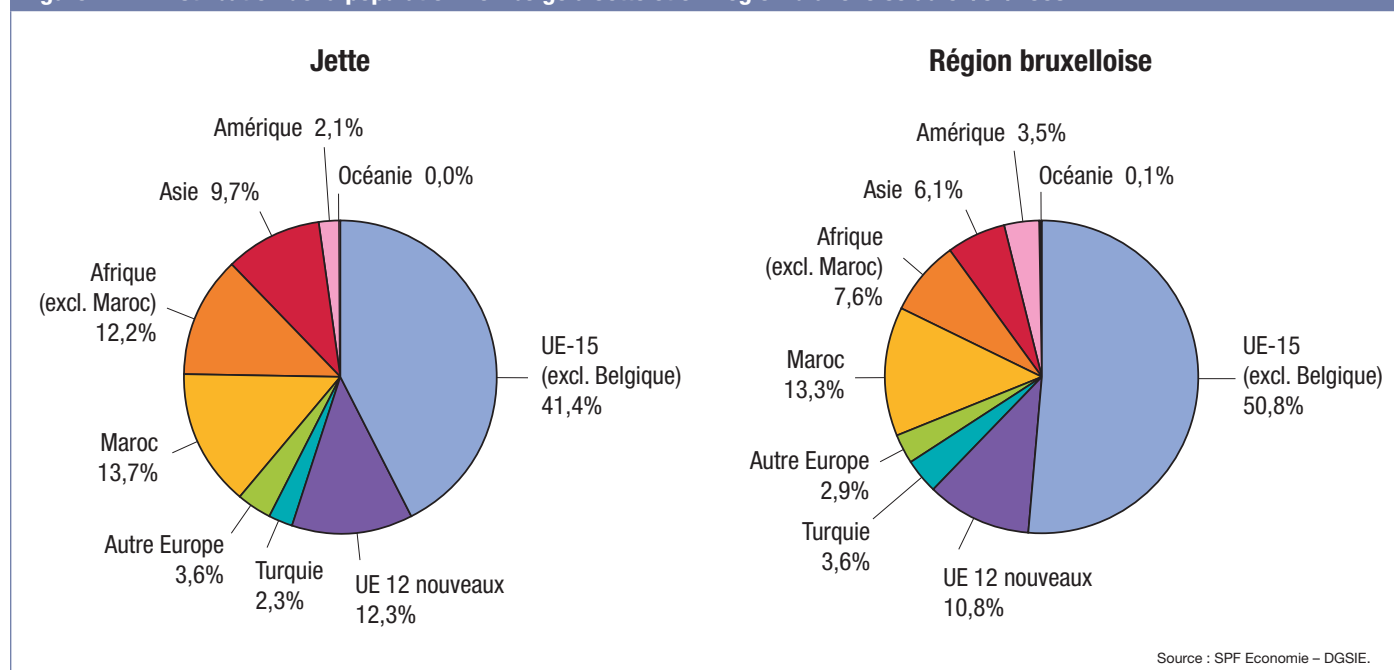
Sources : SPF Economie – DGSIE, Registre National, 2008.

En 2008, 16,2 % de la population de la commune de Jette est de nationalité non belge⁽⁶⁾, ce qui est plus bas que la moyenne de la Région bruxelloise (28,1 %).

(6) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine. Suite aux naturalisations, une grande part de la communauté immigrée est de nationalité belge. Les statistiques par nationalités permettent néanmoins de mettre en évidence les migrations les plus récentes.

2.4 Multiculturalité

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Jette et en Région bruxelloise au 01/01/2008.



Tant à Jette (41,4 %) que pour la totalité de la Région (50,8 %), la majorité de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (membres avant 2004 ⁽⁷⁾). Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Marocains (13,7 % des non-Belges, 2,2 % de la population totale) suivie par les Français (12,5 % des non-Belges), les Italiens (10,3 % des non-Belges), les Espagnols (9,0 % des non-Belges) et les Polonais (6,9 % des non-Belges).

Il y a également un part plus importante de Congolais (0,8 % de la population) qu'en Région bruxelloise (0,7 %). C'est la seule nationalité qui dépasse la valeur moyenne régionale.

(7) UE 15 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

UE-12 nouveaux : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Economie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.1 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Tableau 4 : Statut socio-économique général de la population de Jette au 31/12/2007 par sexe et tranche d'âge.

Hommes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	8 771	0,8	34,2	73,9	58,5	7,3	2,6
	Demandeur d'emploi	1 464	0,0	7,2	10,8	13,8	0,1	0,0
Population non-active	Pensionnés	3 035	-	-	0,1	14,3	89,2	95,7
	Autres	7 709	99,2	58,5	15,1	13,4	3,4	1,6
Population totale BCSS		20 979	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	7 600	0,3	30,4	62,2	43,1	2,0	0,2
	Demandeur d'emploi	1 858	0,0	8,7	13,3	14,5	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	5 026	-	-	0,5	17,2	85,1	92,8
	Autres	9 443	99,7	60,9	24,0	25,2	12,9	7,0
Population totale BCSS		23 927	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (hommes + femmes)		Effectifs	0-17 ans	18-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65-79 ans	plus de 80 ans
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	16 371	0,6	32,2	67,9	50,2	4,1	0,9
	Demandeur d'emploi	3 322	0,0	8,0	12,1	14,2	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	8 061	-	-	0,3	15,9	86,7	93,7
	Autres	17 152	99,4	59,8	19,6	19,8	9,1	5,4
Population totale BCSS		44 906	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

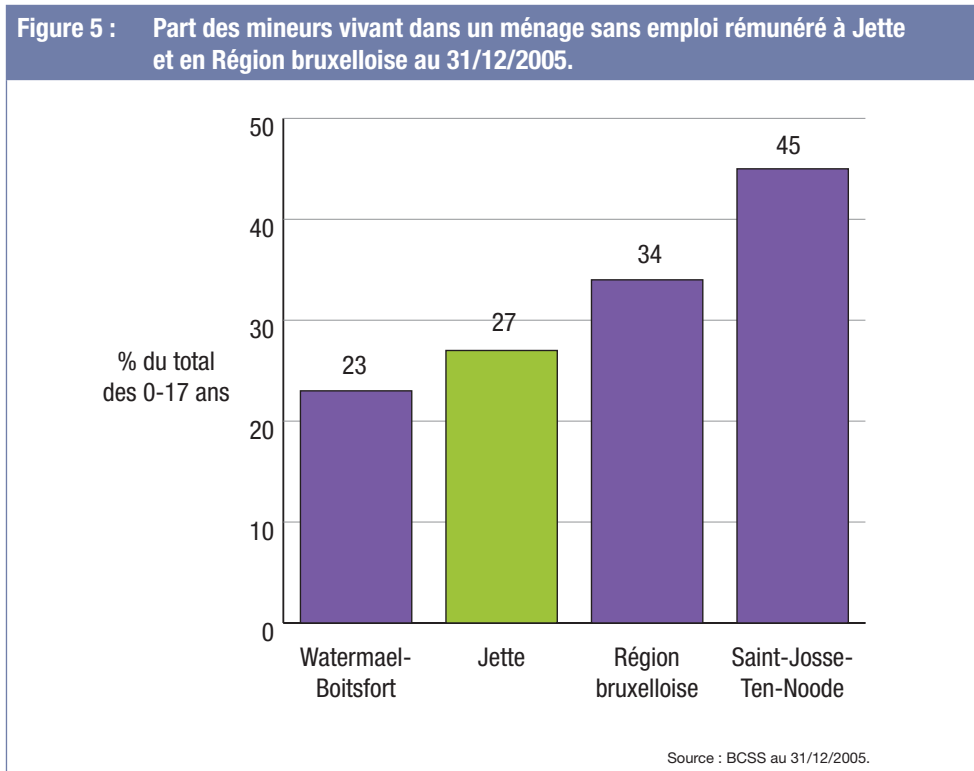
Source : BCSS[®], chiffres au 31/12/2007.

À Jette, 67,9 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui est beaucoup plus que la moyenne régionale (57,0 %). Les 18-24 ans (32,2 % contre 27,3 %), les 50-64 ans (50,2 % contre 44,6 %) sont également plus nombreux à travailler.

- (8) Plus d'informations sur les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la catégorie «autres» sont reprises dans le document «sources et références». Cette dernière comprend notamment les étudiants, les femmes/hommes au foyer...

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.2 MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI RÉMUNÉRÉ



27 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu. C'est un pourcentage assez bas dans la Région. Ce chiffre moyen cache néanmoins les grandes différences qui existent sur le territoire communal ⁽⁹⁾.

(9) Pour plus d'informations, voir à la page 80 de l'«Atlas de la santé et du social» de L'Observatoire de la Santé et du Social.

3.2 Marché du travail

3.2.1 POPULATION ACTIVE

Tableau 5 : Taux d'activité ⁽¹⁰⁾ de la population de Jette et de la Région bruxelloise au 31/12/2007 par sexe et par tranche d'âge.

	Jette			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d'activité	72,1	62,4	67,0	64,4	53,6	59,0
Taux d'activité des 15-24 ans	30,3	28,4	29,4	28,3	25,2	26,7
Taux d'activité des 25-49 ans	84,7	75,5	80,0	74,1	63,5	68,9
Taux d'activité des 50-64 ans	72,3	57,6	64,3	67,4	51,9	59,3
Taux d'activité des plus de 65 ans	6,0	1,3	3,0	7,2	2,1	4,1

Source : BCSS (chiffres au 31/12/07).

À Jette, le taux d'activité (67,0 %) est largement supérieur à celui de la Région bruxelloise (59,0 %), surtout pour les femmes (62,4 % versus 53,6 %). Cela s'observe dans toutes les tranches d'âges, à l'exception des plus de 65 ans. Un taux d'activité élevé chez les 15-24 ans peut traduire une plus faible propension de ceux-ci à poursuivre des études supérieures.

(10) Le taux d'activité est la proportion de personnes effectivement présentes sur le marché de l'emploi (actifs occupés et demandeurs d'emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

3.2 Marché du travail

3.2.2 DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs de Jette et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

	Jette			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	14,3	18,7	16,4	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	26,7	29,4	28,0	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	41,1	35,8	38,2	38,1	36,6	37,4
Un à deux ans	16,1	14,4	15,1	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	26,5	29,7	28,3	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	16,3	20,2	18,4	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	16,1	14,5	15,2	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	67,6	69,6	68,7	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	16,4	15,9	16,1	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	73,7	75,5	74,7	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	7,7	8,7	8,2	10,5	11,5	11,0
Hors UE	18,6	15,8	17,1	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : BNB, SPF Economie - SPF Economie – DGSIE, ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire de l'emploi, Actiris.

Le taux de chômage est moins élevé à Jette (16,4 %) que dans la Région (19,0 %), ce qui est également le cas pour celui des moins de 25 ans (28,0 % contre 31,7 % pour la Région). La différence entre les taux de chômage masculins et féminins des jeunes est plus importante à Jette que pour l'ensemble de la Région. Au 1^{er} janvier 2008, 38,2 % des chômeurs étaient au chômage depuis moins d'un an (contre 37,4 % pour la Région) et 18,4 % y étaient depuis plus de 5 ans (contre 20,2 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.1 REVENU MOYEN ET MÉDIAN

Tableau 7 : Revenu moyen et médian en euros par an, par habitant et déclaration d'impôts à Jette, en Région bruxelloise et en Belgique, revenus 2006.

	Revenu moyen par habitant (2006)	Revenu moyen par déclaration (2006)	Revenu médian par déclaration (2006)
Jette	13 115 €	22 544 €	17 419 €
Région bruxelloise	11 988 €	22 516 €	15 932 €
Belgique	14 173 €	24 949 €	18 833 €

Sources : Revenus moyens : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2007 (relatives aux revenus 2006).

Le revenu moyen par habitant est le revenu total divisé par la population totale et le revenu moyen par déclaration est le revenu total divisé par le nombre de déclarations fiscales.

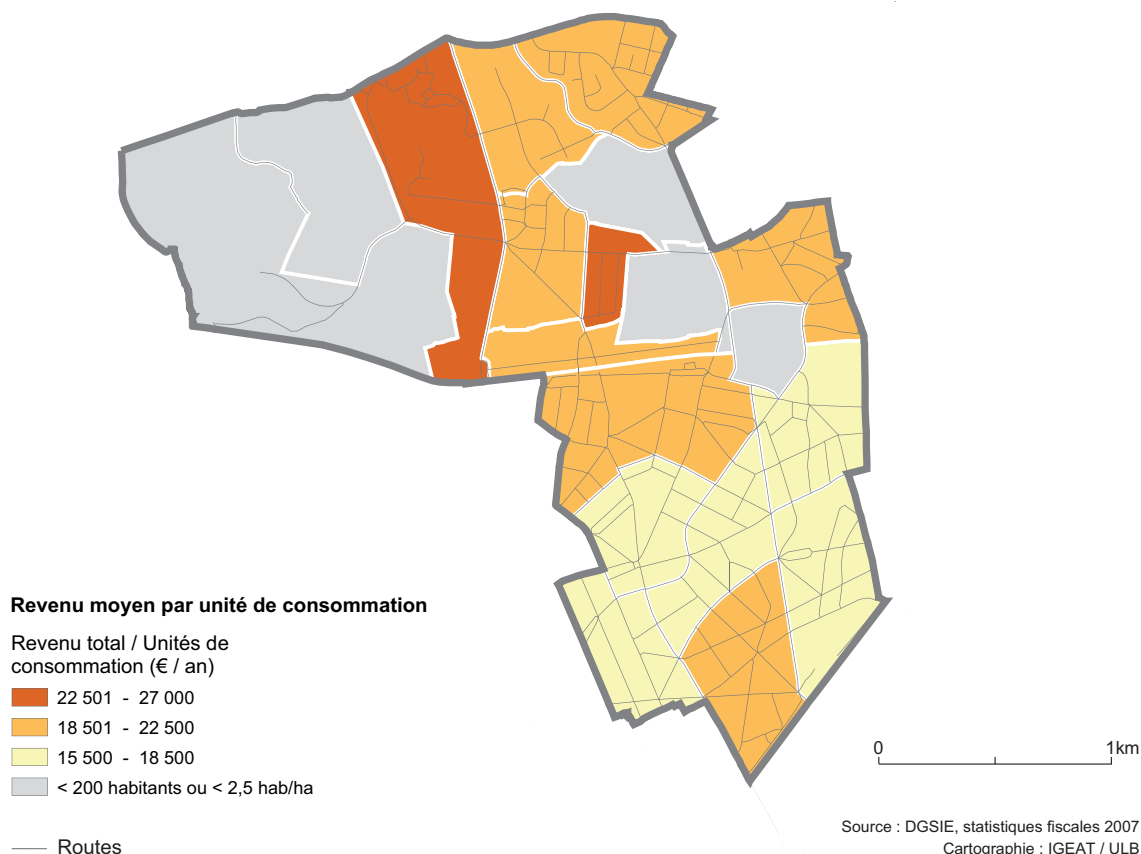
Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Les revenus moyens et médians à Jette sont supérieurs à ceux de l'ensemble de la Région bruxelloise ⁽¹¹⁾, mais inférieurs à ceux que l'on observe dans le pays.

(11) Pour plus d'informations, voir le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.3 Revenus et sources de revenus

Carte 5 : Revenu moyen par unité de consommation par secteur statistique à Jette, revenus 2006.



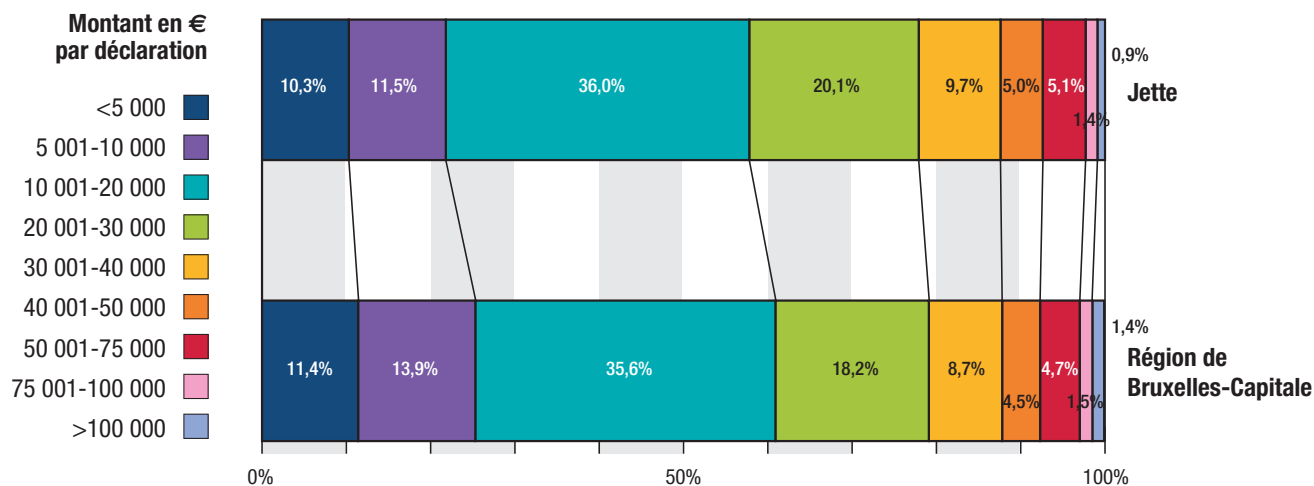
Le revenu moyen par unité de consommation a été calculé en rapportant le revenu total déclaré par rapport au nombre total d'unités de consommation du quartier. Les unités de consommation réévaluent la population en tenant compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Les unités de consommation sont définies de la façon suivante : le premier adulte d'un ménage vaut 1 unité de consommation, les autres adultes 0,5 et les enfants de moins de 13 ans 0,3.

À Jette, la valeur maximum est de 26 684 €/an, observée dans le secteur «A1AJ- Arbre Ballon». Le minimum observé est de 15 497 €/an pour le secteur «A01- Essegheem».

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.2 CLASSES DE REVENUS

Figure 6 : Composition du revenu imposable globalement par classe de montant par déclaration, parts en 2005 à Jette et en Région bruxelloise.



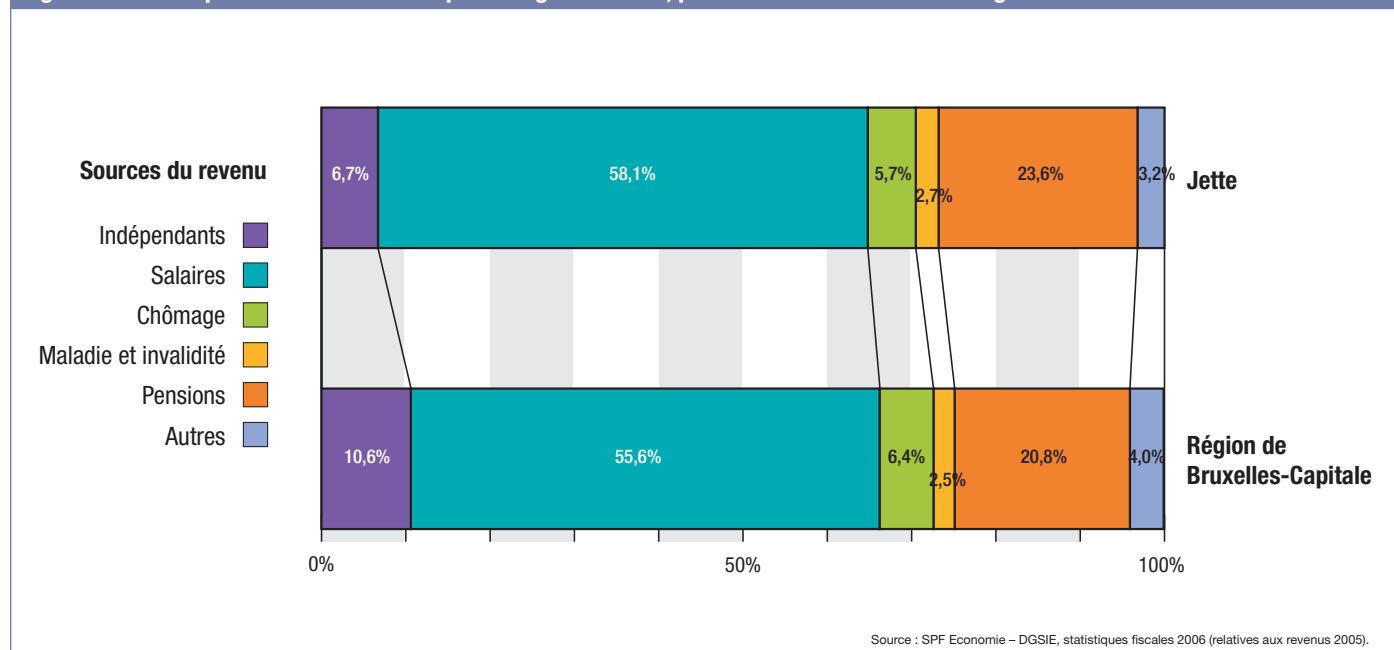
Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Jette est une commune de classes moyennes. La part des faibles revenus (< 10 000 € par déclaration) et celle des plus hauts revenus (> 75 000 € par déclaration) sont plus faibles à Jette que dans la Région bruxelloise (respectivement 21,8 % et 2,3 % contre 25,3 % et 2,9 %). Par conséquent, la part des revenus intermédiaires (de 10 000 € à 75 000 €) y est plus élevée.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.3 SOURCES DU REVENU

Figure 7 : Composantes du revenu imposable globalement, parts en 2005 à Jette et en Région bruxelloise.



Jette est une commune bruxelloise avec une population âgée mais en voie de rajeunissement. Les revenus de pensions (23,6 %) prennent donc une part un peu plus importante que dans l'ensemble de la Région (20,8 %) mais aussi la part des salaires (respectivement 58,1 % contre 55,6 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.4 PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Tableau 8 : Nombres et pourcentages de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en 2008 à Jette et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Jette		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	3 649	100,0	93 462	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	228	6,2	7 177	7,7
Allocation de chômage	290	7,9	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	33	0,9	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	551	15,1	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	27 231	100,0	667 026	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	805	3,0	20 385	3,1
Allocation de chômage	3 780	13,9	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	541	2,0	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	5 126	18,8	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	7 666	100,0	152 045	100,0
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	57	0,7	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	458	6,0	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	469	6,1	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	984	12,8	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

18,8 % de la population active et 15,1 % des jeunes vivent d'une allocation de remplacement à Jette. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum ou d'une allocation de remplacement à Jette est plus basse que dans l'ensemble de la Région pour les jeunes et les personnes âgées (un nombre limité de personnes reçoivent la GRAPA), mais légèrement supérieure pour la population active.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.5 POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UN REVENU CPAS

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Jette et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

Âge	Jette				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	2	0	2	9 704	42	31	73	229 420
18-24	179	53	232	3 649	5 791	1 355	7 146	93 462
25-49	317	97	414	16 470	11 211	3 908	15 119	411 019
50-64	129	32	161	7 112	4 553	666	5 219	162 545
≥65	37	18	55	7 666	1 103	232	1 335	152 045
Total	664	200	864	44 601	22 700	6 192	28 892	1 048 491

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Tableau 10 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Jette et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

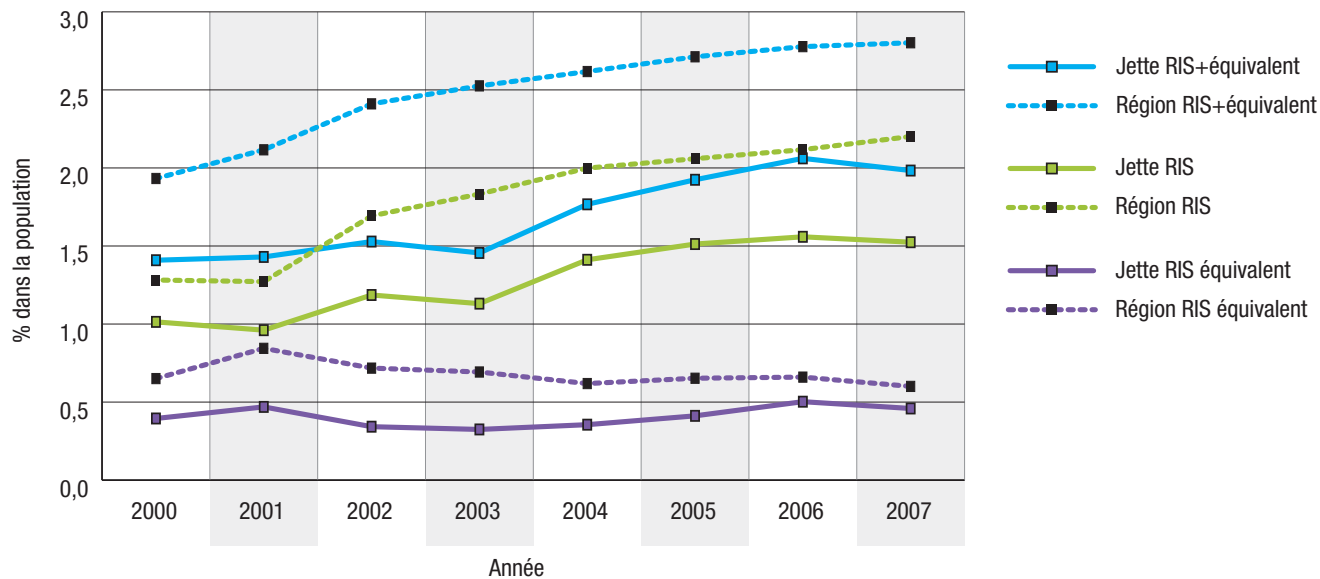
Âge	Jette				Région bruxelloise			
	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0,0	0,0	0,0	100 %	0,0	0,0	0,0	100 %
18-24	4,9	1,5	6,4	100 %	6,2	1,4	7,6	100 %
25-49	1,9	0,6	2,5	100 %	2,7	1,0	3,7	100 %
50-64	1,8	0,4	2,3	100 %	2,8	0,4	3,2	100 %
≥65	0,5	0,2	0,7	100 %	0,7	0,2	0,9	100 %
Total	1,5	0,4	1,9	100 %	2,2	0,6	2,8	100 %

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Fin 2007, 1,9 % de la population de Jette bénéficiait d'un RIS ou équivalent RIS, ce qui reste moins que dans l'ensemble de la Région bruxelloise (2,8 %). La catégorie d'âges dans laquelle les bénéficiaires sont les plus représentés est celle des 18-24, aussi bien à Jette que dans la Région bruxelloise.

3.3 Revenus et sources de revenus

Figure 8 : Évolution de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent à Jette et en Région bruxelloise entre 2000 et 2007.



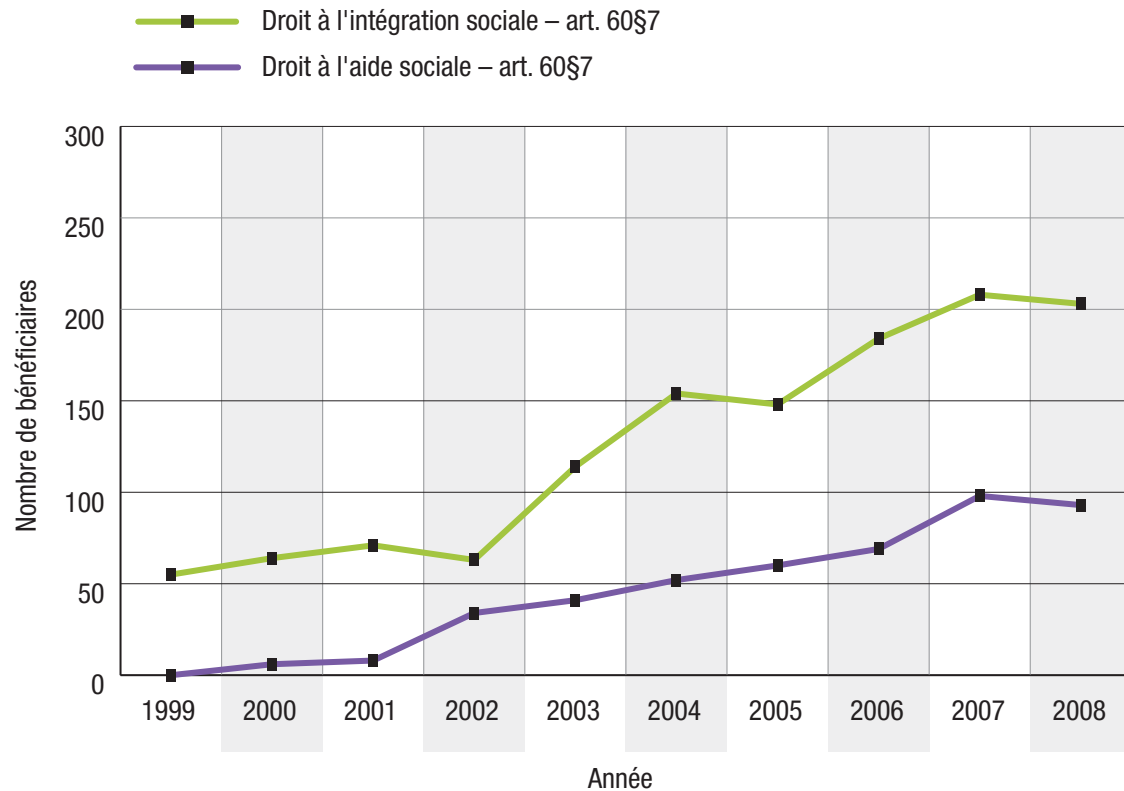
Sources : SPP Intégration sociale données au 31/12/2007, SPF Economie – DGSIE, Registre national.

Entre 2000 et 2003, la part des personnes bénéficiaires d'un RIS ou équivalent RIS a tendance à se stabiliser à Jette. Elle a ensuite augmenté jusqu'en 2006, suivant la tendance régionale. Les chiffres de 2007 indiquent une diminution de la part des bénéficiaires.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.6 MISES AU TRAVAIL

Figure 9 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 au CPAS de Jette entre 1999 et 2008.



Source : SPP Intégration sociale.

Le nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 est en croissance à Jette entre 1999 et 2007. Depuis cette date, il a plutôt eu tendance à diminuer alors qu'on observe une augmentation continue en Région bruxelloise. Aussi bien les personnes bénéficiaires du DIS (droit à l'intégration sociale) que les personnes bénéficiaires du DAS (droit à l'aide sociale) peuvent être mises au travail par le CPAS dans le cadre de l'article 60§7.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.7 PERSONNES À FAIBLES REVENUS (BIM OU OMNIO)

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Jette au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Jette	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charges			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	19	620	1 151	1 790	385	211	126	722
CPAS	12	375	6	393	289	127	2	418
GRAPA	0	10	313	323	10	34	37	81
Allocation pour handicapé	1	481	373	855	129	133	50	312
Allocation familiale majorée	48	7		55	2	2		4
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		434	6	441	165	169	4	338
OMNIO	331	335	3	669				
Total des bénéficiaires	412	2 262	1 852	4 526	980	676	219	1 875
Population totale BCSS	10 710	26 490	7 706	44 906	10 710	26 490	7 706	44 906

Source : BCSS 2008.

Tableau 12 : Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Jette au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Jette	% de titulaires dans la population				% de personnes à charges dans la population			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	0,2	2,3	14,9	4,0	3,6	0,8	1,6	1,6
CPAS	0,1	1,4	0,1	0,9	2,7	0,5	0,0	0,9
GRAPA	0,0	0,0	4,1	0,7	0,1	0,1	0,5	0,2
Allocation pour handicapé	0,0	1,8	4,8	1,9	1,2	0,5	0,6	0,7
Allocation familiale majorée	0,4	0,0		0,1	0,0	0,0		0,0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		1,6	0,1	1,0	1,5	0,6	0,1	0,8
OMNIO	3,1	1,3	0,0	1,5				
Total des bénéficiaires	3,8	8,5	24,0	10,1	9,2	2,6	2,8	4,2
Population totale BCSS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : BCSS 2008.

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance des soins de santé et les personnes à charge est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des ménages à faibles revenus.

14,3 % de la population de Jette bénéficie (directement ou indirectement) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge. C'est moins que dans la Région bruxelloise ⁽¹²⁾ (17,2 %). Jette compte

d'avantage de bénéficiaires et de personnes à charge VIPO (5,6 %) et handicapés (2,6 %) que la moyenne de la Région (respectivement 5,1 % et 2,2 % pour la Région) mais moins de bénéficiaires (et de personnes à charge) du CPAS (1,8 %), de chômeurs âgés (1,7 %) et de «GRAPA» (0,9 %), contre respectivement 4,9 % et 2,0 % et 1,0 % pour la Région).

(12) Pour la Région, voir le tableau 7 du Baromètre social de 2008 à la page 16.

4. SANTÉ



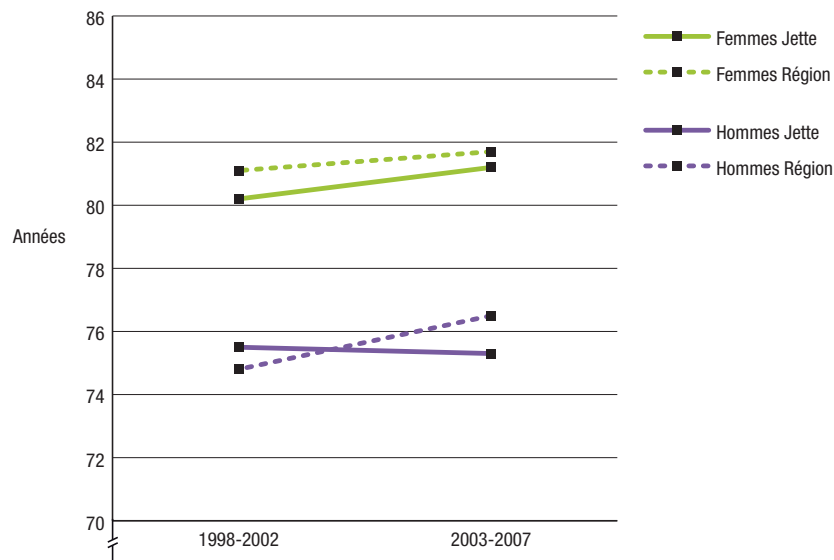
Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

4.1 État de santé général

4.1.1 ESPÉRANCE DE VIE

Figure 10 : Évolution de l'espérance de vie à Jette et en Région bruxelloise par sexe.



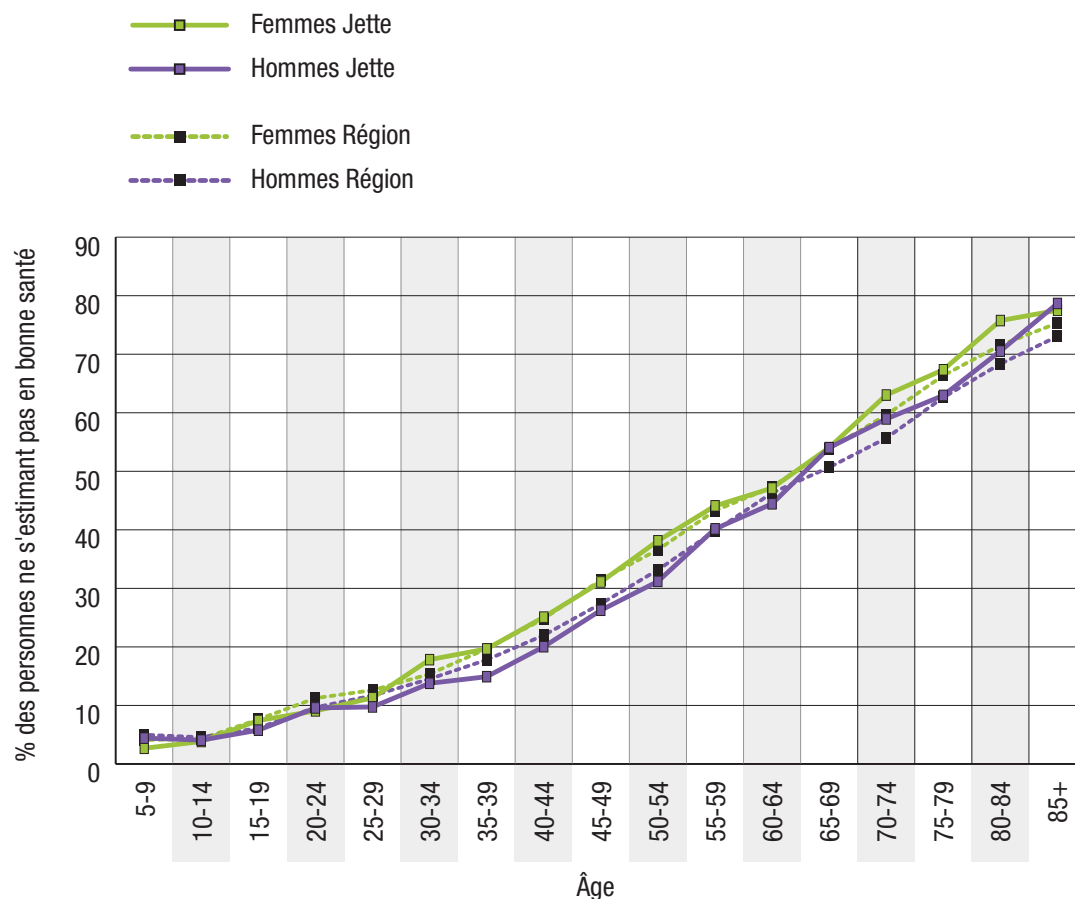
Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social.

L'espérance de vie de femmes est supérieure à celle des hommes. L'espérance de vie des femmes à Jette est en croissance et ce plus rapidement que pour l'ensemble de la Région (respectivement +1,0 an et +0,6 an). Celle des hommes est par contre légèrement en décroissance (-0,2 an) alors qu'elle augmente pour la Région (+1,7 an).

4.1 État de santé général

4.1.2 SANTÉ SUBJECTIVE

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Jette et en Région bruxelloise.



Source : Enquête socioéconomique générale 2001, calculs Patrick Deboosere (VUB Interface Demography).

La population de Jette s'estime globalement en aussi bonne santé que celle de la Région entière.

La santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la

planification au niveau politique. C'est pourquoi les données de l'enquête socio-économique générale 2001 sur la santé perçue ont été analysées en détail dans l'«Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale» (chapitre 9).

4.1 État de santé général

4.1.3 MORTALITÉ

Tableau 13 : Principales causes de mortalité à tout âge à Jette, pour la période 2003-2007 et comparaisons avec la Région bruxelloise après standardisation ⁽¹³⁾ pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	353	361,4	+10 %	566	500,9	+15 %
Cancers	326	333,7	+16 %	314	277,9	+5 %
Maladies respiratoires	150	153,6	+9 %	173	153,1	+8 %
Maladies de l'appareil digestif	56	57,3	+16 %	91	80,5	+6 %
Maladies infectieuses et parasitaires	32	32,8	+6 %	53	46,9	+5 %
Causes externes	63	64,5	-9 %	65	57,5	-2 %
Accidents	33	33,8	-5 %	49	43,4	+7 %
Suicide	22	22,5	-4 %			
Total	1 098	1 124,0	+10 %	1 461	1 293,0	+8 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.

Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Jette, le taux de mortalité à tout âge est de 1 124 pour 100 000 pour les hommes et de 1 293 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus élevé pour les femmes (+8 %). On observe aussi un excès de mortalité significatif lié aux maladies cardiovasculaires, uniquement chez les femmes.

(13) Voir mode d'emploi.

4.1 État de santé général

Tableau 13 bis : Principales causes de mortalité prématurée à Jette, période 2003-2007 et comparaison avec la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Cancer poumon et larynx	31	37,2	+22,7 %	-	-	-
Cancer du sein (femmes)	-	-	-	20	22,7	+24,6 %
Cardiopathies ischémiques	36	43,1	+73,4 %	-	-	-
Total	240	287,6	+12,2 %	137	155,8	-3,7 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.

Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

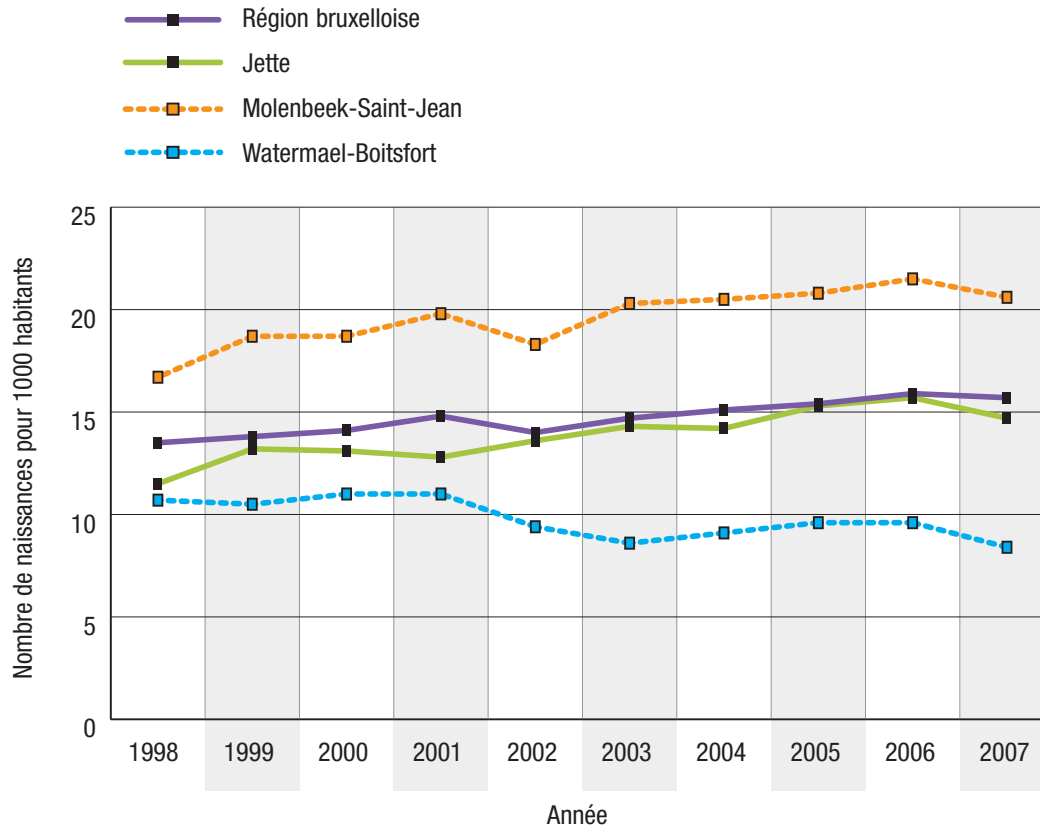
Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social

À Jette, le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est de 2 876 pour 100 000 pour les hommes et de 1 558 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus faible pour les femmes (-3,7 % par rapport à la Région).

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.1 NATALITÉ

Figure 12 : Évolution du taux de natalité à Jette et en Région bruxelloise, 1998-2007.

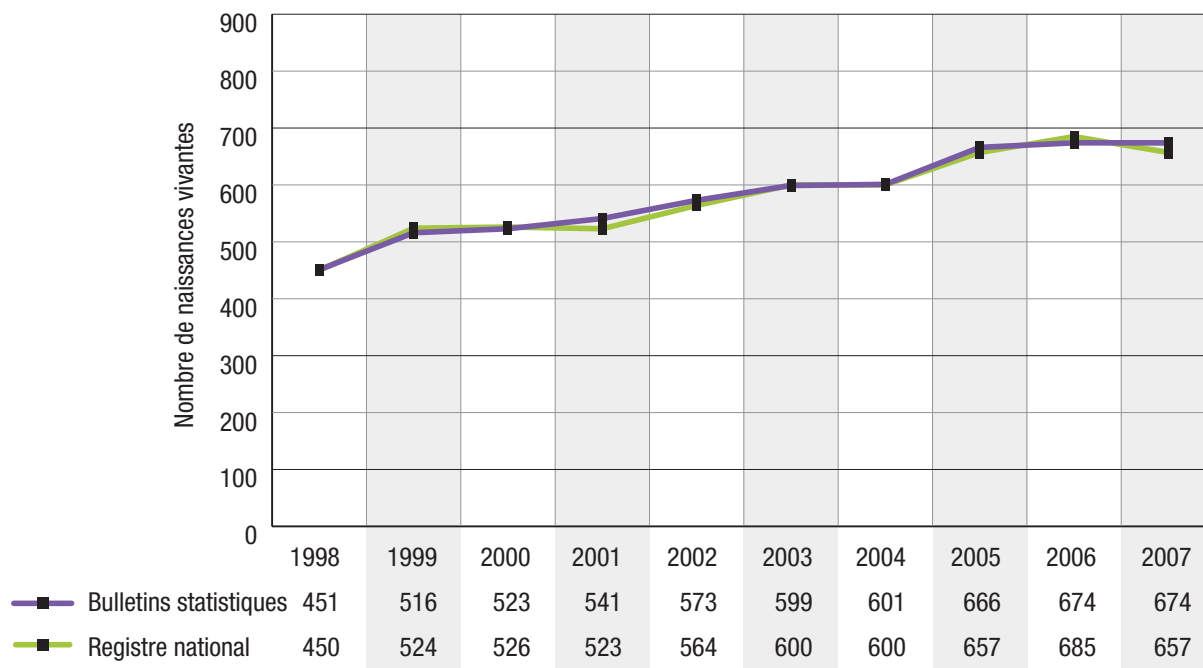


Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

Entre 1998 et 2007, le nombre absolu de naissances vivantes et le taux de natalité sont en augmentation à Jette. Le taux de natalité de la commune était un peu plus faible de la Région en début de période (proche de celui de Watermael-Boitsfort, le plus faible de la Région sur cette période) et s'approche de la moyenne régionale en 2007.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 13 : Évolution du nombre absolu de naissances vivantes à Jette, 1998-2007 selon deux sources différentes.



Sources : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social et DGSIE : Registre national.

Le chiffre officiel sur le nombre de naissances est celui du Registre national, constitué sur base des registres de population des communes.

Une autre source d'information concernant les naissances est constituée par les bulletins statistiques de naissances qui sont complétés par les professionnels de la santé et les services d'état civil de la commune de naissance. Cette source prend en compte toutes les naissances, quel que soit le statut de résidence de la mère. Dans la plupart des communes, le nombre de naissances enregistrées via cette source est plus élevé que celui enregistré par le Registre national. Les naissances non enregistrées concernent d'une part des enfants dont la mère est inscrite au

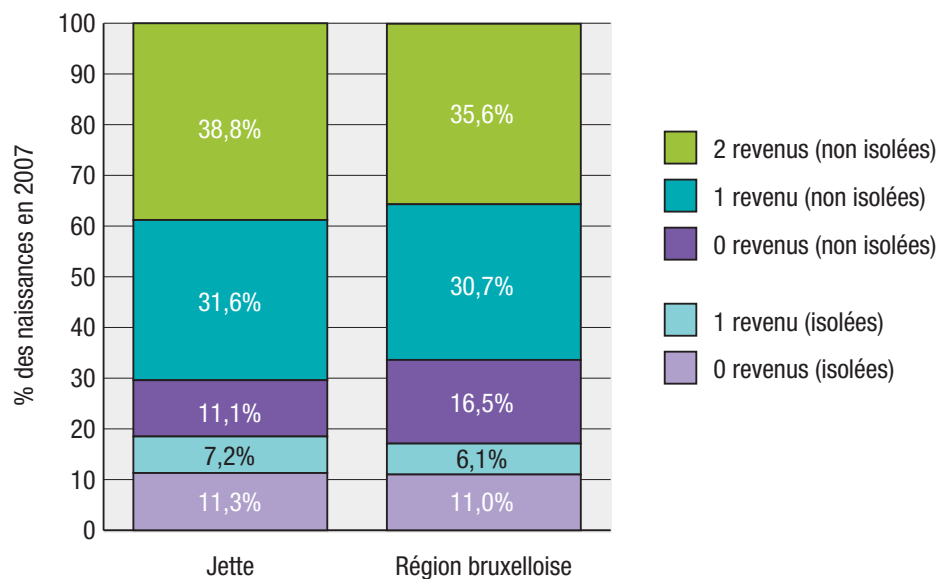
Registre d'attente et d'autre part des situations particulières (personnel diplomatique lié aux institutions internationales, personnes sans domicile fixe, personnes en situation irrégulière).

À Jette, la différence entre les deux sources d'information est minimale (17 personnes en 2007). Cela veut dire qu'il n'y a pas ou peu de naissances non enregistrées dans le Registre national.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES ET DES MÈRES

Figure 14 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés à Jette et en Région bruxelloise au 01/01/2007.



Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

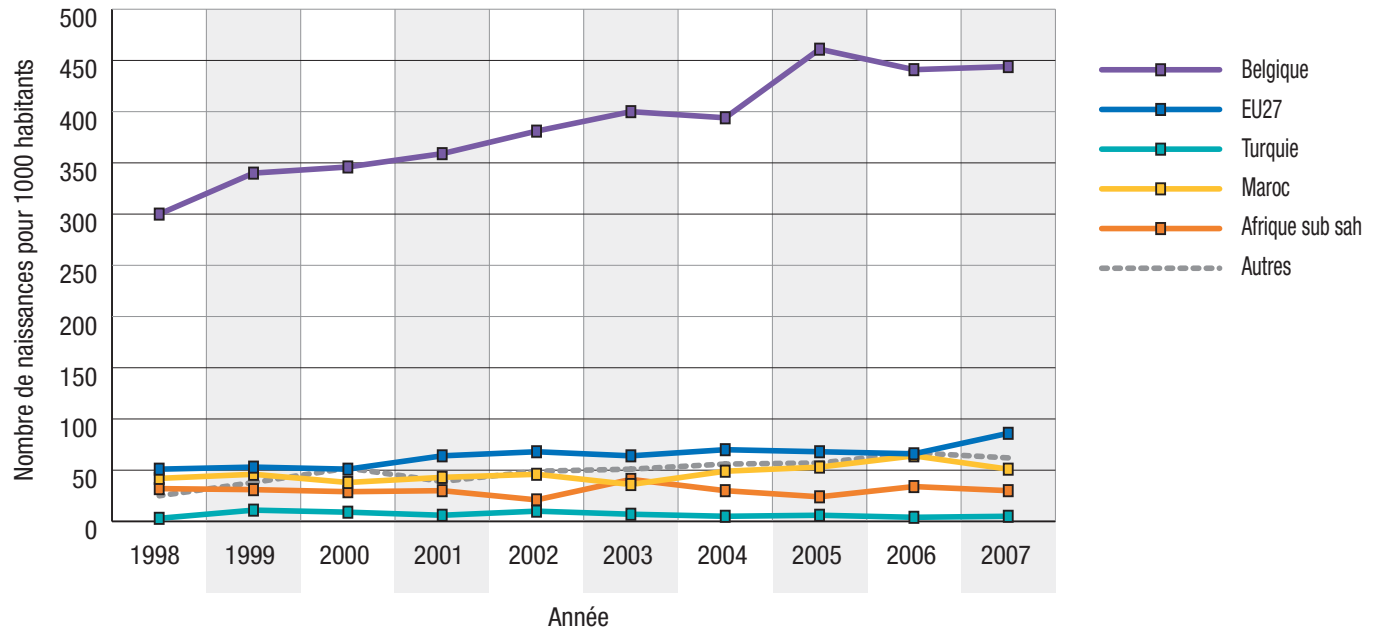
À Jette, 38,8 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant deux revenus, ce qui est plus que dans l'ensemble de la Région (35,6 %). Moins d'enfants naissent dans un ménage sans revenus à Jette (22,4 %) qu'en Région bruxelloise (27,5 %), mais on y observe plus des mères seules (18,9 % versus 17,1 %).

La proportion d'enfants naissant dans un ménage sans revenu du travail (isolé⁽¹⁴⁾ ou non) est utilisée comme indicateur de pauvreté.

(14) Un ménage isolé est un ménage où la mère est seule au moment de la naissance.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 15 : Évolution de la nationalité actuelle de la mère des nouveaux-nés à Jette, 1998-2007.



Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Jette en 2007, 65 % des naissances sont issues de mères de nationalité belge.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.3 SANTÉ MATERNO-INFANTILE

Tableau 14 : Évolution des caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Jette et en Région bruxelloise 2003-2007.

	Nombre Jette	% Jette*	% Région*
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Naissances multiples	122	3,8	3,5
Césariennes	527	16,3	17,4
Accouchements induits	788	25,1	26,3
Prématurés (< 37 semaines)	227	7,3	6,7
Grands prématurés (< 32 semaines)	29	0,9	1,0
Petits poids (< 2500g)	231	7,3	6,5
Mères < 20 ans	84	2,6	2,8
Mères ≥ 40 ans	105	3,3	4,0

* Pour 100 naissances vivantes (prématurés, petits poids de naissance) ou totales

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.

Si le pourcentage de la différence de natalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard. Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Jette, la part des naissances issues de mères de 40 ans et plus (3,3 %) est significativement plus basse qu'en Région bruxelloise (4,0 %).

4.2.4 MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE

Tableau 15 : Évolution de la mortalité périnatale, infantile et fœto-infantile parmi les naissances de mères résidentes à Jette et en Région bruxelloise, 2003-2007.

	Nombre Jette	Jette pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Mortalité périnatale (1)	17	5,3	7,2
Mortalité infantile (2)	9	2,8	4,3
Mortalité fœto-infantile (3)	22	6,8	9,2

(1) Décès avant la naissance, à partir de la 22^{ème} semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.

(2) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.

(3) Décès entre la 22^{ème} semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Jette, la mortalité fœto-infantile est plus basse (6,8 pour mille) que dans la Région (9,2 pour mille), mais la différence n'est pas statistiquement significative.

5. ÉDUCATION



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs à l'enseignement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Petite enfance» dans la thématique «Socio-culturel» mais aussi «Insertion sur le marché du travail» dans la thématique «Economie».
<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel

Tableau 16 : Nombre d'élèves dans l'enseignement maternel à Jette et en Région bruxelloise, début 2008.

	Jette	Région bruxelloise
Au lieu de résidence	2 039	46 958
Au lieu de scolarisation	2 525	51 041

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Remarques : les statistiques au lieu de résidence concernent les enfants résidant à Jette, quelque soit la commune dans laquelle ils suivent un enseignement. Elles rendent généralement assez bien compte de la réalité communale.

Les élèves scolarisés dans des écoles non subsidiées par les Communautés française et flamande (notamment les écoles internationales) ne sont pas repris dans ces chiffres.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17 : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Jette et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		Jette		Région bruxelloise
Niveau	Filière	Nombre	% dans niveau	% dans niveau
Primaire	Primaire	3 007	94,4	94,8
	Primaire spécialisé	179	5,6	5,2
	Primaire total	3 186	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	1 054	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	640	57,3	51,2
	Technique	263	23,6	24,5
	Professionnel	213	19,1	24,3
	Total	1 116	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	447	49,2	45,9
	Technique	301	33,1	30,9
	Professionnel	161	17,7	23,2
	Total	909	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	84	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	24	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		6 373	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

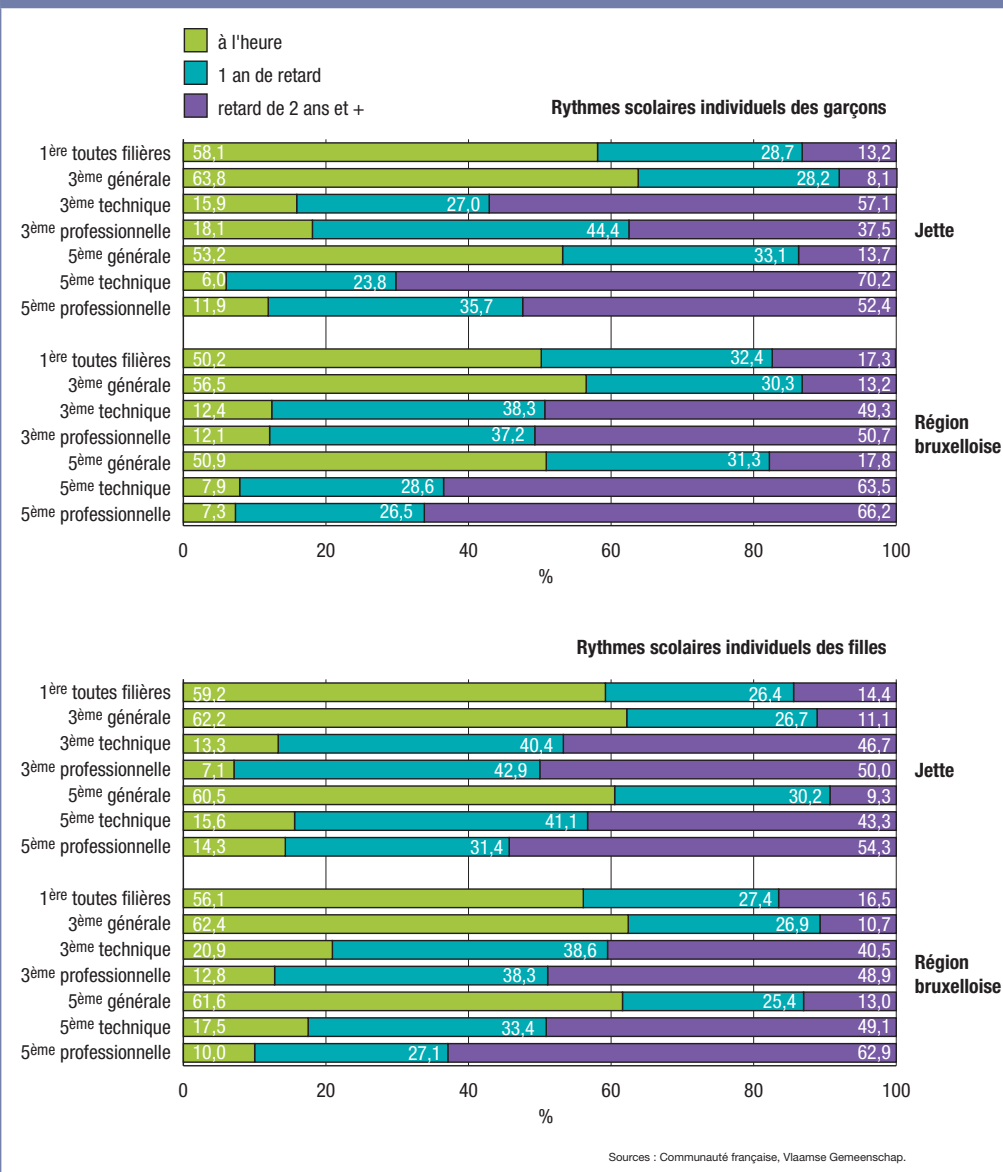
Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième année. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel.

Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Jette ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement général, et moins vers l'enseignement professionnel.

La commune compte 6 373 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre commune peut très bien être scolarisé à Forest et inversement.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

Figure 16 : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Jette et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.



«À l'heure» signifie que l'élève est soit en avance, soit dans l'année théorique dans laquelle il est censé être en fonction de son âge.

Parmi les élèves de 1^{ère} année du secondaire toutes filières confondues en 2007-2008, plus de 60 % des enfants vivant à Jette sont «à l'heure» (ce qui est bien plus que dans la Région bruxelloise), entre 25 et 30 % ont un an de retard (un petit peu moins que dans la Région) et à peine moins de 15 % ont deux ans de retard ou plus (contre plus de 15 % dans la Région). En règle générale, les élèves vivant à Jette sont plus souvent «à l'heure» que dans l'ensemble de la Région.

De plus, en 2001⁽¹⁵⁾, les jeunes ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas de diplôme du secondaire supérieur sont proportionnellement moins nombreux dans la commune (41,2 % des 18-24 ans non-étudiants) que dans les 19 communes réunies (47,7 %).

(15) Enquête socio-économique de 2001.

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE



Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs au logement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Superficie des logements», «Type de logement», «Évolution du parc du logement», «Structure de la propriété» et «Parc du logement social» dans la thématique «Logement» mais aussi «Ancienneté de l'urbanisation» et «Structure du bâti» dans la thématique «Morphologie».

<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>

Tableau 18 : Caractéristiques des logements à Jette et en Région bruxelloise.

	Jette	Région bruxelloise
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	74,4	71,2
Superficie moyenne par logement (m ²) - 2001	73,2	74,4
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	1,9	1,9
Part des logements occupés par le propriétaire (%) - 2001	49,1	41,5
Part des logements en location (%) - 2008	49	58,6
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	6,5	7,8
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	92,7	90,8
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	51,8	63,0
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	532	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	462	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	588	591
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	47,4	46,5

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

À Jette, la part des ménages qui résident en appartement est supérieure à la moyenne régionale (74,4 % contre 71,2 %). Par contre la part de logements sociaux y est inférieur (6,5 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 532 € dans la commune. Les logements sont équipés normalement (92,7 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur) et l'environnement est

plutôt verdoyant (seulement 47,4 % du territoire communal est artificialisé contre 46,5 % pour la Région, le reste étant occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées⁽¹⁶⁾).

(16) Voir carte de repérage.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale
www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02/800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02/800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRACs)
www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)
www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
www.observatbru.be
Myriam DE SPIEGELAERE – 02/552 01 45 –
mdespiegelaere@ccc.irisnet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale
Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 10 : Commune de Jette, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse
des statistiques locales

Les fiches communales

- 01 Fiche d'Anderlecht
- 02 Fiche d'Auderghem
- 03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
- 04 Fiche de Bruxelles-Ville
- 05 Fiche d'Etterbeek
- 06 Fiche d'Evere
- 07 Fiche de Forest
- 08 Fiche de Ganshoren
- 09 Fiche d'Ixelles
- 10 Fiche de Jette
- 11 Fiche de Koekelberg
- 12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
- 13 Fiche de Saint-Gilles
- 14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
- 15 Fiche de Schaerbeek
- 16 Fiche d'Uccle
- 17 Fiche de Watermael-Boitsfort
- 18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
- 19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be). Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/). Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.